

LES EMBALLAGES POUR BOISSONS

FICHES-CONSEILS N°50

[mise à jour : 03/2016]



Lors de nos achats, nous attachons de l'importance à la qualité et au prix des produits. L'emballage est, en général, considéré comme accessoire. Pourtant, s'il protège nos produits, il est également une part importante des déchets que nous jetons tous les ans.

Rappelons qu'en Belgique, on produit grosso-modo 500 kilos de déchets par an et par personne (tous déchets confondus, même ceux qui sont recyclés).

Dans ces 500 kilos, 120 sont des déchets non triés (le sac payant ou le conteneur à puce). Et les emballages ? Ceux-ci se retrouvent à la fois dans les déchets triés et non triés. Il y a ainsi 22 kilos d'emballages non triés dans nos poubelles, et 68 kilos d'emballages triés via les collectes PMC, verre et papier-carton, soit un total de 90 kilos d'emballages par an et par personne !

En ce qui concerne le prix, Test-Achats estime que 20% du prix du produit est dû à son emballage.

Voir aussi: la fiche n°26: "[Le moins d'emballages possible](#)".

Pourtant, nous pouvons agir. En privilégiant: des produits non emballés (l'emballage le plus écologique est celui qui n'existe pas). Un seul emballage suffit, le suremballage coûte cher et pollue inutilement; les grands conditionnements (plus la quantité de produit emballé est grande, plus la quantité d'emballage par rapport au volume emballé est petite). Evitons les miniportions; la réutilisation des emballages (système des consignes). Chaque emballage réutilisé en épargne un nouveau; des produits munis d'emballages plus écologiques.

Les écobilans

Pour différencier les emballages pour boissons du point de vue écologique, il est intéressant de passer par des écobilans. Ces études analysent le cycle de vie d'un produit (ici, l'emballage), de sa production à son élimination. Il est cependant difficile d'établir un classement "définitif" des différents emballages. En effet, les écobilans sont extrêmement complexes et leurs résultats sont fonction des paramètres retenus pour évaluer l'impact environnemental des emballages, de la méthodologie employée, des sources d'information retenues etc. Parmi les paramètres couramment pris en considération pour établir l'écobilan d'un emballage, citons...:

- les distances de transport du produit emballé (notamment dans le cas des emballages réutilisables) ;
- l'impact environnemental de la production du matériau employé (plastique, verre...) ;
- le taux de recyclage (pour des emballages jetables) ;
- ...

Tous ces paramètres influencent le résultat de l'étude. C'est pour ces raisons qu'il n'est pas rare de voir des écobilans pour emballages de boissons dont les résultats, si l'on se limite à lire leur conclusion, sont opposés. Il est indispensable de savoir comment a été réalisé l'écobilan pour mieux comprendre ses conclusions. Pour les mêmes raisons, comparer des écobilans peut être hasardeux. Néanmoins, il est possible de dégager quelques grandes lignes des différentes études faites sur le sujet.

Réutilisable ou jetable?

De manière générale, les différents écobilans qui concernent les emballages pour boissons donnent l'avantage aux emballages réutilisables, moyennant des distances de transport relativement courtes des bouteilles vides (<250 km) et un nombre de réutilisations suffisant (de l'ordre de 20). Deux catégories d'emballages réutilisables existent: ceux en verre et ceux en plastique (PET, Polycarbonate...). Les emballages plastiques réutilisables ont de meilleurs résultats.

Le cas du verre

Il ressort de ces analyses que les récipients en verre jetable sont, de loin, les plus mauvais (écologiquement parlant). Le verre consigné constitue un meilleur choix même s'il ne vaut pas les emballages en plastique consignés d'un point de vue strictement environnemental. En outre, le verre est quasi indispensable dans certains usages, que ce soit pour ses propriétés physico-chimiques (boissons alcoolisées...) ou son image de matériau noble (Horeca...). On peut également privilégier le verre étant donné sa neutralité par rapport au contenu (voyez à ce sujet notre [brochure sur les plastiques](#)).

Attention également au fait que si le verre consigné est "moins bon" que les emballages en plastique consignés, cela n'est pas nécessairement vrai comparé à d'autres emballages. Par exemple, un écobilan suisse montrait que le verre consigné était préférable aux canettes dans le cas de la bière.

Les emballages jetables

L'emballage jetable peut concurrencer le réutilisable dans certains cas, notamment si le produit vient de loin. En effet, les bouteilles consignées vides doivent faire le chemin du retour alors que les bouteilles jetables sont traitées sur le lieu de consommation (encore faut-il qu'il y ait une unité de traitement à proximité, ce qui n'est pas toujours le cas: les bouteilles en PET collectées en Belgique ne sont pas recyclées en Belgique mais en France, aux Pays-Bas, en Allemagne...). Ainsi, un des

écobilans consultés donnait l'avantage à l'emballage en PET jetable (versus la version réutilisable) si le produit venait de loin par rapport au lieu de consommation. Dès lors, mieux vaut privilégier les produits locaux, afin de limiter les transports polluants.

Quel comportement d'achat adopter?

Comme on l'a vu, il est très difficile de donner un conseil d'achat qui s'adapte à toutes les situations. Néanmoins, quelques "pistes" à retenir:

- choisir des emballages réutilisables, généralement préférables aux jetables ;
- consommer des boissons produites localement, ce qui diminue très fortement l'impact du transport ;
- préférer, à quantité totale égale, des grands récipients à des petits
- limiter les achats de boissons "inutiles" ;
- boire de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille, ce qui résout totalement la question de l'emballage (voir à ce sujet notre [fiche n° 70 sur l'eau du robinet](#))

Ne pas oublier de trier pour recycler...

Si l'on risque moins d'oublier de rapporter une bouteille réutilisable (car celles-ci sont consignées, même si l'information est parfois difficile à trouver !), il ne faut pas oublier de trier les bouteilles jetables. Ainsi on diminue la quantité de déchets finissant en décharge ou à l'incinérateur et l'on réalise une économie d'énergie et de matière. Les emballages recyclables doivent donc être triés à la source (dès qu'ils deviennent déchets) c'est-à-dire chez le consommateur. Séparés des autres déchets, ils doivent ensuite être acheminés vers les filières de recyclage (parcs à conteneurs, collectes sélectives porte à porte tels les sacs bleus, bulles à verre...).

Sources:

- "Retour of wegwerp?" - compilation des résultats de 11 écobilans d'emballages pour boissons, de 1993 à 2000. Bond Beter Leefmilieu, 48 pp. Parution: 2000.
- "Evaluation of costs and benefits for the achievement of reuse and recycling targets for the different packaging materials in the frame of the packaging and packaging waste directive 94/62/EC" - Final consolidated report, RDC-Environment & Pira International, March 2003, 144 p.
- Fost Plus - rapport annuel 2014
- Étude de la composition des ordures ménagères en Région wallonne - RDC 2010
- Emballages - stop à la surenchère - Test-Achats n°599 (juillet-août 2015)
- Reuse and Recycling Systems for Selected Beverage Packaging from a Sustainability Perspective - PricewaterhouseCoopers, 2011

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/Les-emballages-pour-boissons>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/emballage>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/dechet>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/plastique>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/emballage>
- [6] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [7] <http://www.ecoconso.be/Le-moins-d-emballage-possible>
- [8] <http://www.ecoconso.be/fr/content/le-plastique-cest-pas-automatique>
- [9] <http://www.ecoconso.be/fr/L-eau-de-distribution-origine>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

